



DOSSIER D'INSCRIPTION

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'ANNÉE SPORTIVE

- Certificat médical datant de moins de trois mois (pour les karatékas demander l'aptitude à la pratique du karaté) ; **Aucune inscription ne sera prise en l'absence de certificat médical.**
- 3 enveloppes timbrées **11X22** libellées à votre nom et adresse ;
- La fiche de renseignement jointe avec votre adresse mail, votre adresse postale et vos numéros de téléphone ;
- Une photo d'identité collée par vos soins sur la fiche de renseignements ;
- Un chèque correspondant à la cotisation de l'année en cours (possibilité de règlement en **trois chèques consécutifs** ;
- Signature de l'autorisation parentale pour les mineurs sur la fiche d'inscription.

INFORMATIONS IMPORTANTES

L'adhésion annuelle donne le droit d'accès à tous les cours dans toutes nos salles à l'adhérent du Paris Énergies Karaté (PEK). **Le montant de la cotisation annuelle n'est pas remboursable.**

Le PEK décline toute responsabilité, en cas de perte ou de vol, au sein des différents établissements dans lesquels elle donne ses cours.

Le PEK est responsable des mineurs uniquement pendant les activités programmées, tout enfant doit être accompagné à l'entrée et à la sortie de son activité. Le PEK **n'autorise pas et n'assure pas la garde des enfants** en dehors de leur séance programmée. Le PEK n'exerce aucun contrôle sur les accompagnateurs des enfants à l'entrée et à la sortie des activités. **Ce contrôle est du ressort de l'autorité parentale ou de tutelle.**

Le PEK est un club officiel de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées et est labellisé depuis 2008. Tous les professeurs du PEK sont diplômés (Instructeurs, Brevetés d'État et Diplômés d'État).

Toutes les correspondances doivent être adressées au siège social et en aucun cas aux adresses des lieux d'entraînement.